



VigiPets.fr 



Centre animalier de Souzy La Briche

2, RD 132- Les Emondants - 91580 SOUZY LA BRICHE

Tel. 01.69.92.08.53 Fax. 01.60.83.08.81

Horaires d'ouverture au public sauf jours fériés

Lundi au vendredi : 09h00 - 17h30

Samedi : 09h00 - 13h00

Département de l'Essonne (91)
Yvelines(78) Eure(28) Hauts de Seine(92)
Val de Mame(94)

Les demandes d'interventions seront
faites uniquement par les services habilités

Modalités de prise en charge des animaux en dehors des horaires d'ouverture

Les prestations du Groupe SACPA sont assurées 24h/24 et 365 jours/365.

Un service de permanence permet la continuité du service en dehors des heures d'ouverture.

Délais légaux de garde des animaux en fourrière (art. L211 - 25 et 26 du Code Rural)

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés :

Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, identifié et vacciné à une Association de Protection Animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30 000€ et de 2 ans d'emprisonnement.

Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.

Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.



Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2022

Forfait fourrière	99,00€ *
Identification puce électronique	75,00€
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :	
Pour un animal mordeur ou griffeur	90,00€
Vaccin rage + passeport	50,00€

Si l'animal nécessite des soins particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.

Les animaux peuvent être réacheminés chez les particuliers si ils ne sont pas en mesure de se déplacer.

(*) Au-delà du 8^{ème} jour ouvré et franc, supplément de 11,00€ TTC pour les chats et 18,00€ TTC pour les chiens par jour de présence (toute journée commémorée est due).

SAS SACPA – Siège social : 12, place Gambetta – 47700 CASTELJALOUX

Tél : 05.53.89.60.59 - Fax : 05.53.93.90.38 - contact@sacpa.fr

Capital de 455 100 EUROS – SIRET : 393 455 316 00470 – NAF 9609Z

www.groupesacpa-chenilservice.fr